

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Chauffeurs MEAC

Date : Fri, 15 Oct 2021 22:57:52 +0200

De :

Pour : pref-enqpub-orcheremeac@maine-et-loire.gouv.fr

Madame,

J'ai assisté mardi soir au Conseil Municipal de Val du Layon. Lors du débat avant le vote, sur le sujet de l'augmentation importante de la circulation des camions, de leur tonnage et de leur absence de bache (déjà très régulièrement constaté à la carrière de Beaulieu), un conseiller municipal a restitué une affirmation reçue directement d'un membre de la MEAC lors de la visite de la carrière de l'Orchère.

Les chauffeurs ne seront pas des chauffeurs de la MEAC en propre mais les transports seront sous-traités à des entreprises externes. Page 37/80 de la pièce 2 "Éléments administratifs et techniques de la demande" la MEAC indique l'existence de 5 chauffeurs comme ressource logistique. Quid de la sous-traitance ?

Étant donné la pénurie de chauffeurs qui préoccupe l'Europe entière, les médias le relaient régulièrement, comment ne pas être affolés par le fait que ces tracteurs-routiers de 32 tonnes de charge utile (donc des ensembles de 44 tonnes en charge !) soient menés sur ces routes à croisements difficiles et par endroits très dangereux par des conducteurs non habitués, voire novices ? Et le cabotage sera-t-il pratiqué ? Et les transports achetés au meilleur coût par des entreprises lointaines ou étrangères ne connaissant pas les spécificités du dossier ou les exigences de cet itinéraire ?

Vous remerciant par avance de nous éclairer sur ce point,

Meilleures salutations